

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-113

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

AVENANT N° 1 AU
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2015/2018

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Depuis l'année 1988, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue dans ses projets de développement dans le domaine de la petite enfance par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône au travers de la prestation de service enfance complémentaire à la prestation de service ordinaire. En 2006, le volet « jeunesse » est venu s'ajouter à ce dispositif de financement avec la mise en place des Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2015, la Ville s'est engagée avec la CAF du Rhône dans un 3^{ème} Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Par courrier en date du 10 juin 2016, la Ville a sollicité l'inscription dans le CEJ, à compter du 1^{er} janvier 2016, du poste de coordinatrice déléguée à la petite enfance dont les principales missions sont :

- d'harmoniser l'accueil des familles en recherche d'un mode de garde
- d'améliorer la réponse aux besoins des familles et de participer aux nouveaux projets à mettre en œuvre en termes de parentalité
- d'organiser un observatoire de la demande d'accueil petite enfance sur la commune.

Cette démarche doit être formalisée par la signature d'un avenant permettant d'intégrer cette action dans le CEJ 2015/2018 et de bénéficier d'une prestation de service enfance jeunesse à compter de 2016 estimée annuellement à 28 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant correspondant à l'intégration du poste de coordination déléguée à la petite enfance dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 1^{er} décembre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET